

# Oui à l'extension du délit d'entrave numérique à l'IVG

[Cécile PELLERIN France](#)



A l'intention de Mesdames et Messieurs les Sénateurs

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez peut-être, depuis plusieurs mois, un groupe anti-IVG nommé les Survivants multiplie les actions sur les réseaux sociaux, mais aussi dans la réalité. Certaines actions vont même à l'encontre de la loi, comme la reprise sans autorisation du jeu Pokémon Go et de ses personnages, ou, plus récemment, un affichage lumineux sur l'Arc de Triomphe pour faire leur propagande. Il y a quelques semaines, ils ont même lancé une campagne diffamatoire à propos du Planning Familial. Il est scandaleux de vouloir instaurer chez les jeunes, la peur d'un organisme créé pour les aider, que ce soit pour des informations sur la sexualité, la contraception, l'IVG, mais aussi pour soutenir les femmes victimes de violence.

Il y a quelques temps, Madame Laurence Rossignol avait proposé un amendement visant à condamner ces sites de propagande, ainsi que d'autres comme AfterBaiz, site visant à « ré-informer » les jeunes sur la sexualité (sur ce merveilleux site, on apprend aux jeunes filles qu'il faut se forcer à avoir un rapport sexuel pour faire plaisir à son partenaire, même si on n'en n'a pas envie : en d'autres termes, ils font l'apologie du viol conjugal). Cette proposition a, malheureusement, été rejetée.

Si j'ai décidé aujourd'hui de vous écrire, c'est parce que j'en ai assez, NOUS en avons assez. L'avortement est un droit, le droit des femmes à disposer de leur corps, de leur vie. Ces extrémistes, pour la plupart du temps religieux, veulent nous en priver.

La désinformation et la culpabilisation sont leurs armes de prédilection : les femmes sont un jour comparées aux vaches abattues en fin de gestation, un autre jour, elles sont comparées aux mères des Poilus décédés sur le champs de bataille. Une femme ayant recours à l'avortement serait forcée

de mal le vivre. Pourtant, nous sommes nombreuses à l'avoir bien vécu, à ne pas regretter d'avoir fait ce choix, à être heureuse d'avoir pu y avoir recours sans utiliser un cintre ou une aiguille à tricoter, et surtout, à ne pas faire partie des 47 000 femmes qui meurent d'un avortement clandestin chaque année. Il est également assez ironique de voir que, pour celles qui l'ont mal vécu, c'est souvent à cause de ce genre de discours moralisateur, venant des anti-IVG.

Et puis, il y a, en sous texte, toujours ce même jugement : les femmes qui ont recours à l'IVG sont des meurtrières, égoïstes, leurs actes ne sont motivés que par leur confort. Selon eux, une femme violée et enceinte n'a aucune raison de « tuer » son enfant, sans doute parce que, si une femme tombe enceinte de son violeur, c'est qu'elle n'a pas vraiment été violée (« le corps des femmes est fait de telle façon qu'en cas de viol, il y a un système naturel bloquant la fécondation », Emile Dupont, créateur des Survivants). Récemment, nous avons même eu le droit à des propos abjectes concernant les femmes ayant vécu une IMG... Par respect pour toutes celles qui ont perdu un enfant, pour celles qui ont avorté, pour celles qui ont été violée, ces déclarations n'ont pas lieu d'être. Aucune femme n'a à se sentir coupable d'être libre de choisir.

Depuis plusieurs mois, nous guettons, répondons, démontons point par point leur argumentaire mensonger, afin que si une jeune femme voulant avorter tombe sur ce site, son choix ne soit pas remis en question par des gens qui ne connaissent rien à sa situation, et qui ne feront que la culpabiliser (car après tout, c'est elle seule qui peut savoir si elle est capable de poursuivre sa grossesse ou pas). Mais nous sommes fatigués, lassés. Combien de fois avons-nous supporté les insultes ? Combien de fois avons-nous essuyé des jugements de valeurs ? Nous demandons à ce que la proposition de loi d'extension du délit d'entrave à l'IVG qui sera débattue le 1er décembre soit acceptée, et appliquée au plus tôt : nous demandons en fait simplement une protection de la part de l'Etat envers ces citoyennes, car une citoyenne informée est une citoyenne libre.

La désinformation est dangereuse, c'est un moyen pour les anti-IVG de nous ôter notre droit à disposer de notre corps, de notre vie. Il est impératif que la loi sur le délit d'entrave à l'IVG (qui punit déjà cette même désinformation) soit étendue au Net, c'est-à-dire, à l'endroit où les jeunes femmes cherchent le plus d'informations. J'ai, pour ma part, eu la chance de ne pas avoir à être confrontée à cette situation, mais je sais qu'il est probable qu'un jour ou l'autre, je sois obligée de faire un choix; je veux pouvoir le faire sans être jugée, sans être culpabilisée, je veux faire un choix librement.

Soyons clairs ; chacun à le droit d'avoir une opinion sur l'avortement, on peut très bien être contre, et on peut en parler. Mais on ne peut pas forcer (de manière directe ou non) une femme à poursuivre une grossesse qu'elle ne désire pas poursuivre. Si les sites anti-IVG veulent continuer à diffuser leurs (fausses) informations, il serait appréciable qu'ils le fassent tout en précisant clairement leur point de vue sur le sujet, pas en se faisant passer pour des sites d'informations neutres (comme [ivg.net](http://ivg.net)), ou pour des sites de ré-information. La liberté d'expression des uns, ne doit pas outrepasser la liberté de choix des autres.

L'amendement proposé en Septembre par Madame Rossignol a déjà été rejeté par le Senat, les femmes seraient-elles des citoyens de seconde zone, ne méritant pas un accès à l'information sûr et neutre ? Nous aurons la réponse le 1er décembre.